Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260430-2026_04_011B-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

L'an deux mil VINGT-SIX, le 30 avril, à 19H30 le Conseil Municipal de la Commune de Muzillac, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame CABON Marie-Thérèse, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 29 Présents : 25 Votants : 28

Présents : Marie-Thérèse CABON, Bruno HUBERT, Christine LE CADRE, Eric BLANCHO, Franck GALUDEC, Séverine GUYOT, Benjamin VILAIN, Etienne LAURENT, Monique DELANNOY, Jean-Luc PICHOT, Patrick HUBERT, André ALLIO, Marc LE CHENADEC, Dominique LE JALLÉ, Edith LE PALAIRE, Fabrice LE BOT, Raphaël EVAIN, Morgane DANIEL SCHMITT, Laëtitia NICOLAS, Elise JARRON-JAHANGARD, Angélique BERET, Pierre-Yves LE JALLÉ, Michèle COLLIN, Guillaume JOGUET, Ninon BIHAN

Absents :
Florence RAUFFLET donne pouvoir à Bruno HUBERT, en date du 30/04/2026
Michel CRIAUD donne pouvoir à Marie-Thérèse CABON, en date du 27/04/2026
Hugo MAIRE donne pouvoir à Franck GALUDEC, en date du 29/04/2026
Manuela CADOU

Date de convocation : 23/04/2026 Date d'affichage convocation : 23/04/2026

Date d'affichage du compte-rendu : 07/05/2026

M. Jean-Luc PICHOT a été désigné secrétaire de séance.
Les débats sont retransmis sur la chaîne YouTube de la Ville de Muzillac
(https://www.youtube.com/watch?v=eJ0J4p8RN7A)

Délibération 2026 04 011B
GARANTIE D'EMPRUNT ARMORIQUE HABITAT – RUE DE LA BONNE FONTAINE

Dans le cadre de la construction de 17 logements Rue de la Bonne Fontaine, Armorique Habitat sollicite la garantie de la Commune pour les prêts contractés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour un montant total de 1 765 800 € et décomposé en 2 prêts :

- PLUS : 496 573 €
  PLAI (Prêt Locatif Aidé d'Intégration) : 493 289 €
- PLS (Prêt Locatif Social) : 499 474 €
  Complémentaire PLS : 276 464 €

Il est proposé de garantir le contrat PLUS et PLAI à hauteur de 50% et le contrat PLS à 100%.

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 2305 du Code Civil,
Vu le Contrat de Prêt N° 187806 en annexe signé entre : SOCIETE ANONYME D'HLM D'ARMORIQUE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;
Vu le Contrat de Prêt N° 187807 en annexe signé entre : SOCIETE ANONYME D'HLM D'ARMORIQUE ci-après l'emprunteur, et la Caisse des dépôts et consignations ;
A l'unanimité des membres du Conseil Municipal présents ou représentés,

Article 1 : L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE MUZILLAC accorde sa garantie à hauteur de 50,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 989 862,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 187806 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 494 931,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260430-2026_04_011B-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 2 : L'assemblée délibérante de la COMMUNE DE MUZILLAC accorde sa garantie à hauteur de 100,00 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 775 938,00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N° 187807 constitué de 2 Ligne(s) du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 775 938,00 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de Prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Article 3 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :
La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.
Sur notification de l'impayé par lettre recommandée de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

Article 4 : Le Conseil Municipal s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

	Offre CDC	
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	PLAI	PLUS
Enveloppe	-	-
Identifiant de la Ligne du Prêt	5711862	5711863
Montant de la Ligne du Prêt	493 289 €	496 573 €
Commission d'instruction	0 €	0 €
Commission CGLLS	0 €	4 965,73 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	1,3 %	2,16 %
TEG de la Ligne du Prêt	1,3 %	2,16 %
Phase de préfinancement		
Durée du préfinancement	18 mois	18 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	- 0,2 %	0,6 %
Taux d'intérêt du préfinancement	1,3 %	2,1 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365	Exact / 365
Phase d'amortissement		
Durée	40 ans	40 ans
Index[1]	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	- 0,2 %	0,6 %
Taux d'intérêt[2]	1,3 %	2,1 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DL	DL
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %

	Offre CDC	
Caractéristiques de la Ligne du Prêt	CPLS	PLS
Enveloppe	Complémentaire au PLS 2026	PLSDD 2026
Identifiant de la Ligne du Prêt	5714537	5711861
Montant de la Ligne du Prêt	276 464 €	499 474 €
Commission d'instruction	160 €	290 €
Durée de la période	Annuelle	Annuelle
Taux de période	2,61 %	2,61 %
TEG de la Ligne du Prêt	2,61 %	2,61 %
Phase de préfinancement		
Durée du préfinancement	18 mois	18 mois
Index de préfinancement	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index de préfinancement	1,11 %	1,11 %
Taux d'intérêt du préfinancement	2,61 %	2,61 %
Règlement des intérêts de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement	Paiement en fin de préfinancement
Mode de calcul des intérêts de préfinancement	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts de préfinancement	Exact / 365	Exact / 365
Phase d'amortissement		
Durée	40 ans	40 ans
Index[1]	Livret A	Livret A
Marge fixe sur index	1,11 %	1,11 %
Taux d'intérêt[2]	2,61 %	2,61 %
Périodicité	Annuelle	Annuelle
Profil d'amortissement	Échéance prioritaire (intérêts différés)	Échéance prioritaire (intérêts différés)
Condition de remboursement anticipé volontaire	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)	Indemnité actuarielle sur courbe SWAP (J-40)
Modalité de révision	DL	DL
Taux de progressivité de l'échéance	0 %	0 %

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 056-215601436-20260430-2026_04_011B-DE

Muzillac

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
EXTRAIT

Phase d'amortissement (suite)		
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360

Phase d'amortissement (suite)		
Taux plancher de progressivité des échéances	0 %	0 %
Mode de calcul des intérêts	Equivalent	Equivalent
Base de calcul des intérêts	30 / 360	30 / 360

Pour extrait conforme au registre,	Certifié exécutoire
La Maire, Marie-Thérèse CABON	Le secrétaire de séance, Jean-Luc PICHOT
MAIRIE DE MUZILLAC * 56190 (Morbihan) *	MAIRIE DE MUZILLAC * 56190 (Morbihan) *